FRC 4. 29526 no. 84

29526/
84

Case
FRC
13047

PROJET,

RÉDIGÉ PAR

ROBESPIERRE,

DU RAPPORT

FAIT A LA CONVENTION NATIONALE

PAR SAINT-JUST,

CONTRE

FABRE D'ÉGLANTINE, DANTON, PHILIPPEAUX, LACROIX, ET CAMILLE-DESMOULINS;

MANUSCRIT INÉDIT,

Publié sur les autographes, avec des Notes, des Rapprochemens et un Fac-simile; suivi d'une lettre de Mademoiselle de Robespierre.

PARIS.

CHEZ FRANCE, LIBRAIRE-EDITEUR,
PLACE DE L'ORATOIRE, 6.

1841.

CHICAGO PUBLIC LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Le hasard ayant fait tomber dans nos mains un manuscrit inédit de Robespierre, nous nous empressons d'en donner connaissance aux amateurs curieux de tout ce qui appartient à l'histoire de notre révolution. Nous pensons qu'il sera avidement accueilli par eux. On verra les singuliers rapprochemens qui se trouvent entre le Rapport de Saint-Just contre Fabre D'Eglantine, Danton, Camille Desmoulins, etc; et les idées de Robespierre qui ont servi de bases à ce rapport, et que ce dernier lui a suggérées. Ce document précieux donne la preuve la plus convaincante que ce n'était pas Robespierre qui recevait ses inspirations de Saint-Just, comme l'ont cru plusieurs historiens, et notamment M. Thiers, t. 3 p. 327, 1re édition; mais bien Robespierre qui imposait les siennes à Saint-Just. Ce manuscrit contribue puissamconnaître la secrète pensée et le caractère intime de ce personnage, qu'on est encore bien loin d'avoir apprécié.

Ce Projet de Rapport que nous présentons comme une pièce justificative de l'histoire, sera d'autant mieux apprécié, qu'on aura fait sortir des ténèbres plus d'éclaircissemens sur les événemens de ces derniers temps. On y trouvera aussi des passages précieux pour l'histoire de Danton, personnage éminent de l'époque.

Un billet de la main de Robespierre, que nous avons fait lithographier, prouve qu'il convoqua lui-même le vice-président du tribunal révolutionnaire pour s'entendre avec lui sur la condamnation des accusés : ces lignes peu nombreuses nous ont paru précieuses à conserver. Nous terminons notre pnblication par une Lettre fort belle de la sœur de Robespierre à laquelle nous avons cru devoir joindre quelques notes.

PREMIER FRAGMENT.

Camille Desmoulins (*), par la mobilité de son imagination et par sa vanité, était propre à devenir le séide de Fabre et de Danton. Ce fut par cette route qu'ils le poussèrent jusqu'au crime. Il était lié avec l'un et l'autre depuis le commencement de la révolution; mais ils ne se l'étaient attaché que par les dehors de patriotisme dont ils se couvraient. Desmoulins montra de la franchise et du républicanisme en censurant (a) avec véhémence, dans ses feuilles, Mirabeau, La Fayette, Barnave et Lameth, au temps de leur puissance et de leur réputation, après les avoir loués de bonne foi. Danton (b) et Fabre vécurent avec La Fayette, avec les Lameth; il eut à Mirabeau une obligation bien remarquable : celui-ci lui fit rembourser sa charge d'avocat au conseil; on assure même que le prix lui en a été payé deux fois. Le fait du remboursement est facile à prouver (c).

(*) Robespierre écrit toujours Demoulins au lieu de Des moulins, Dumourier au lieu de Dumouriez, Défieux pour Desfieux, Henriot pour Hanriot, Simon pour Simond.

(a) MOTS RATURÉS : louant.

(b) M. R. Mais il fut.

(c) M. R. C'est par la protection de Mirabeau que Danton

« Les amis de Mirabeau se vantaient hautement d'avoir fermé la bouche à Danton; et, tant qu'à vécu ce personnage, Danton resta muet.

» Je me rappèle une anecdote à laquelle j'attachai dans le temps trop peu d'importance : dans les premiers mois de la révolution, me trouvant à dîner avec Danton, Danton me reprocha de gâter la bonne cause, en m'écartant de la ligne où marchaient Barnave et les Lameth, qui alors commençaient à dévier des principes populaires (2). »

Quant à Desmoulins, je l'ai toujours vu, jusque dans ces derniers temps, dominé par Danton et Fabre qu'il regardait comme deux génies, et comme deux patriotes. Les moyens dont ils se servaient pour conserver leur ascendant sur lui sont dignes de deux hypocrites profonds.

A l'époque où parurent les numéros (d) du Vieux Cordelier, le père de Desmoulins (e) lui témoignait sa satisfaction et l'embrassait avec

fut nommé administrateur du département de Paris, en 1790, dans le temps où l'assemblée électorale était décidément royaliste (1).

(d) M. R. Derniers numéros.

(e) M. R. Qui avait fort improuvé la assez entachée d'aristocratie.

(2) Ces deux alinéas, désignés par des guillemets, ont été bâtonnés d'un trait de plume par Saint-Just.

(1) Dans son apostrophe à Danton (Rapport du 11 germinal an II), Saint Just a conservé toute cette phrase que Robespierre avait raturée. Il dit : « Ce » fut par la protection de Mirabeau que tu fus nommé administrateur du dé- » partement de Paris, dans le temps où l'assemblée électorale était décidément » royaliste. »

tendresse. Fabre, présent à cette scène, se mit à pleurer, et Desmoulins, étonné, ne douta plus que Fabre ne fût un excellent cœur et par conséquent un patriote.

Danton tâchait d'imiter le talent de Fabre! mais sans succès, comme le prouvent les efforts impuissans et ridicules qu'il fit pour pleurer, d'abord à la tribune des Jacobins, ensuite chez moi (3).

Il y a un trait de Danton qui prouve une ame ingrate et noire : il avait hautement préconisé les dernières productions de Desmoulins : il avait osé, aux Jacobins, réclamer en leur faveur la liberté de la presse, lorsque je proposai pour elles les honneurs de la brûlure. Dans la dernière visite dont je parle, il me parla de Desmoulins avec mépris : il attribua ses écarts à un vice privé et honteux, mais absolument étranger (f) à la révolution. Laignelot était témoin. La contenance de Laignelot m'a paru équivoque : il a gardé obstinément le silence. Cet homme a (g) pour principe de briser lui-même les instrumens dont il s'est servi, quand ils sont décrédités; il n'a jamais défendu un seul patriote, jamais attaqué un seul conspirateur; mais il a fait le panégyrique de Fabre à l'assemblée électorale dernière; il a prétendu que les liaisons de Fabre

(f) M. R. Aux crimes des conspirateurs.
(g) M. R. N'a jamais.
(3) Ce trait est rappelé dans le rapport de Saint-Just.

avec les aristocrates, et ses longues éclipses sur l'horison révolutionnaire étaient un espionage concerté entre eux pour connaître les secrets (h) de l'aristocratie.

Pendant son court ministère, il a fait présent à Fabre, qu'il avait choisi pour son secrétaire du sceau et pour son secrétaire intime, de sommes considérables puisées dans le trésor public. Il a lui-même avancé 10,000 fr. (i). Je l'ai entendu avouer les escroqueries et les vols de Fabre, tels que des souliers appartenant à l'armée, dont il avait chez lui magasin.

Il ne donna point asile à Adrien Duport, comme il est dit dans le rapport; mais Adrien Duport, qui, le 10 août, concertait avec la cour le massacre du peuple, ayant été arrêté et détenu assez long-temps dans les prisons de Melun, fut mis en liberté par ordre du ministre de la Justice, Danton. Charles Lameth, prisonnier au Hâvre, fut aussi élargi, je ne sais comment. Danton rejeta hautement toutes les propositions que je lui fis d'écraser la conspiration et d'empêcher Brissot de renouer ses trames, sous le prétexte qu'il ne fallait s'occuper que de la guerre.

Au mois de septembre, il envoya Fabre en ambassade auprès de Dumouriez. (k) Il préten-

(h) M. R. Projets.
(i) M. R. Fabre s'était fait fournisseur de l'armée; il avait.
(k) M. R. Fabre prétendit qu'il ne.

Le comité de salut public invite le citoyen Dumas vice président du tribunal criminel à se rendre au lieu de ses séances demain à midi.

Paris le 12 germinal l'an 2 de la république

Robespierre

dit que l'objet de sa mission était de réconcilier Dumouriez et Kellermann qu'il supposait brouillés. Or Dumouriez et Kellermann n'écrivaient jamais à la Convention nationale sans parler de leur intime amitié. Dumouriez, lorsqu'il parut à la barre, appela Kellerman son intime ami ; et le résultat de cette union fut le salut du roi de Prusse et de son armée (4). Et (l) quel conciliateur que Fabre pour deux généraux orgueilleux qui prétendaient (m) faire les destinées de la France !

C'est en vain que dès lors on se plaignait à Danton et à Fabre de la faction Girondine : ils soutenaient qu'il n'y avait point là de faction, et que tout était le résultat de la vanité et des animosités personnelles. Dans le même temps chez Pétion, où j'eus une explication sur les projets de Brissot, Fabre et Danton se réunirent à Pétion pour attester l'innocence de leurs vues.

Quand je montrais à Danton le système de calomnie de Roland et des Brissotins, développé dans tous les papiers publics, Danton me ré-

(4) Rapp. de S.-J. « Tu envoyas Fabre en ambassade près » de Dumouriez, sous prétexte, disais-tu, de le réconcilier » avec Kellermann. Les traîtres n'étaient que trop unis pour » notre malheur ! Dans toutes leurs lettres à la Convention, » dans leurs discours à la barre, ils se traitaient d'amis, et tu » étais le leur. Le résultat de l'ambassade de Fabre fut le » salut de l'armée prussienne, à des conditions secrètes que » ta conduite expliqua depuis. »

(l) M. R. Or.

(m) M. R. Qui se croient.

pondait : « que m'importe! l'opinion publique est une putain, la postérité une sottise (5). » Le mot de vertu fesait rire Danton : il n'y avait pas de vertu plus solide, disait-il plaisamment, que celle qu'il déployait toutes les nuits (n) avec sa femme. Comment un homme, à qui toute idée de morale était étrangère, pouvait-il être le défenseur de la liberté? Une autre maxime de Danton était qu'il fallait se servir des frippons : aussi était-il entouré des intrigans les plus impurs. Il professait pour le vice une tolérance qui devait lui donner autant de partisans qu'il y a d'hommes corrompus dans le monde. C'était (o) sans doute le secret de sa politique qu'il (p) révéla lui-même par un mot (q) remarquable : « Ce qui rend notre cause faible, disait-il à (r) un vrai patriote dont il feignait de partager les sentimens, c'est que la sévérité de nos principes effarouche beaucoup de monde. »

Il ne faut pas oublier les thés de Robert (*) où d'Orléans fesait lui-même le punch, où Fabre, Danton et Wimpffen assistoient. C'était là qu'on cherchait à attirer le plus grand nombre

(5) Rapp. de S.-J. « Tu as comparé l'opinion publique à » une femme de mauvaise vie; tu as dit que l'honneur était » ridicule; que la gloire et la postérité étaient une sottise. »
(n) M. R. Tous les soirs.
(o) M. R. Il me décéla un jour
(p) M. R. Me
(q) M. R. Trait
(r) M. R. En feignant de partager mes principes, c'est que.
(*) Député de Paris, surnommé Robert-Rum.

de députés de la Montagne qu'il était possible, pour les séduire ou pour les compromettre.

Dans le temps de l'assemblée électorale, je m'opposai de toutes mes forces à la nomination de d'Orléans, je voulus en vain inspirer (s) mon opinion à Danton : il me répondit que la nomination d'un prince du sang rendrait la Convention nationale plus imposante (t) aux yeux des rois (u) de l'Europe, surtout s'il était nommé le dernier de la députation. Je répliquai qu'elle serait donc bien plus imposante encore s'il n'était nommé que le dernier suppléant; je ne persuadai point : la doctrine de Fabre d'Églantine était la même que celle du maître, ou du disciple, je ne sais trop lequel.

Chabot vota pour d'Orléans (6). Je lui témoignais tout bas ma surprise et ma douleur; il s'écria bien haut que son opinion était libre.

On a pu remarquer la consternation de Fabre d'Eglantine et de beaucoup d'autres lorsque je fis sérieusement la motion de chasser les Bourbons, que les meneurs du côté droit avaient jetée en avant, avec tant d'artifice; et le concert des chefs Brissotins, et des intrigans de la Montagne, pour la rejeter, à cette époque. Cette

(s) M. R. Persuader.
(t) M. R. Impuissante.
(u) M. R. De l'univ.....
(6) Rapp. de S.-J. « C'est toi qui fis nommer Fabre et » d'Orléans à l'assemblée électorale....., où tu dis du second » que, prince du sang, sa présence au milieu des représentans » du peuple leur donnerait plus d'importance aux yeux de » l'Europe. Chabot vota en faveur de Fabre et de D'Orléans. »

contradiction est facile à expliquer : la motion venue (v) du côté droit popularisait d'Orléans, et échouait contre la résistance de la Montagne abusée par ce jeu perfide; faite par un Montagnard, elle démasquait d'Orléans, et le perdait si le côté droit ne s'y était lui-même opposé. L'époque où je fis cette motion était voisine de celle où la conjuration de d'Orléans et de Dumouriez devait éclater, et éclata en effet. Ce fut alors que les Brissotins continuèrent (x) de tromper la Convention, et de rompre l'indignation publique, en mettant sous la garde d'un gendarme d'Orléans et Silleri qui riaient eux-mêmes de cette comédie, qui leur donna le prétexte de parler à la tribune le langage de Brutus. C'est alors que Danton et Fabre, loin de dénoncer cette faction criminelle, se prêtèrent à toutes les vues de ses chefs. Joignez à cela le développement des trahisons de la Belgique.

Analysez (y) toute la conduite politique de Danton : vous verrez que la réputation de civisme qu'on lui a faite était l'ouvrage de l'intrigue, et qu'il n'y a pas une mesure liberticide qu'il n'ait adoptée.

« On le voit, dans les premiers jours de la révolution, montrer à la cour un front menaçant, et parler avec véhémence dans le club des Cordeliers; mais bientôt il se lie avec les Lameth

(v) M. R. Présentée.
(x) M. R. Cherchèrent.
(y) M. R. Maintenant.

et transige avec eux; il se laisse séduire par Mirabeau, et se montre aux yeux observateurs l'ennemi des principes sévères. On n'entend plus parler de Danton jusqu'à l'époque des massacres du Champ-de-Mars (7); il avait beaucoup appuyé aux Jacobins la motion de La Clos qui fut le prétexte de ce désastre, et à laquelle je m'opposai. Il fut nommé le rédacteur (z) de la pétition avec Brissot. Deux mille patriotes sans armes furent assassinés (8) par les satellites de La Fayette. D'autres furent jetés dans les fers. Danton se retira à Arcis-sur-Aube, son pays, où il resta plusieurs mois, et il y vécut tranquille. On a remarqué, comme un indice de la complicité de Brissot, que, depuis la journée du Champ-de-Mars, il avait continué de se promener paisiblement dans Paris; mais la tranquillité dont Danton jouissait à Arcis-sur-Aube était-elle moins étonnante? Etait-il (A) plus difficile de l'atteindre là qu'à Paris, s'il eût été alors pour les tyrans un objet de haine ou de terreur?

(z) M. R. Il avait été le rédacteur.

(A) M. R. Si l'on ne suppose pas un concordat tacite entre lui et La Fayette.

(7) Rapp. de S.-J. « Dans les premiers éclairs de la révo-
» lution, tu montras à la cour un front menaçant; tu parlais
» contre elle avec véhémence..... Tu t'écartas dès lors des
» principes sévères, et l'on n'entendit plus parler de toi jus-
» qu'au massacre du Champ-de-Mars. Alors tu appuyas aux
» Jacobins la motion de La Clos qui fut un prétexte funeste...»

(8) Rapp. de S.-J. « Tu fus nommé rédacteur, avec Brissot,
» de la pétition du Champ-de-Mars, et vous échappâtes à la
» fureur de La Fayette, qui fit massacrer deux mille pa-
» triotes. »

» Les patriotes se souvinrent long-temps de ce lâche abandon de la cause publique; on remarqua ensuite que, dans toutes les crises, il prenait le parti de la retraite (9).

» Tant que dura l'Assemblée Législative, il se tut. Il demeura neutre, dans la lutte pénible des Jacobins contre Brissot et contre la faction Girondine. Il appuya d'abord leur opinion sur la déclaration de guerre. Ensuite pressé par le reproche de patriotes, dont il ne voulait pas perdre la confiance usurpée, il eut l'air de dire un mot pour ma défense (B), et annonça qu'il observait attentivement les deux partis, et se renferma dans le silence. C'est dans ce temps-là que, me voyant seul, en butte aux calomnies et aux persécutions de cette faction toute-puissante, il dit à ses amis : « puisqu'il veut se perdre, qu'il se perde; nous ne devons point partager son sort. » Legendre lui-même me rapporta ce propos qu'il avait entendu. Tandis que la cour conspirait contre le peuple, et les patriotes contre la cour, dans les longues agitations qui préparèrent la journée du 10 août, Danton était à Arcis-sur-Aube (10) : les patriotes désespéraient de le revoir. Cependant, pressé par leurs reproches, il fut contraint de se montrer, et arriva

(9) Tout ce fonds d'idées a été développé par Saint-Just.

(B) M. R. Contre les persécutions.

(10) Rapp. de S.-J : « Quand tu vis l'orage du 10 août se » préparer, tu te retiras encore à Arcis-sur-Aube..... Tu » revins à Paris le 9 août. Tu te couchas dans cette nuit ter- » rible ! »

la veille du 10 août; mais, dans cette nuit fatale, il voulait se coucher, si ceux qui l'entouraient ne l'avaient forcé de se rendre à sa section, où le bataillon (c) de Marseille était rassemblé. Il y parla avec énergie : l'insurrection était déjà décidée et inévitable. Pendant ce temps-là, Fabre parlementait avec la cour (11). Danton et lui ont prétendu qu'il n'était-là (D) que pour tromper la cour. J'ai tracé quelques faits de son court ministère.

» Quelle (E) a été sa conduite durant la Convention? Marat fut accusé par les chefs de la faction du côté droit. Il commença par déclarer qu'il n'aimait point Marat, et par protester qu'il était isolé, et qu'il se séparait de ceux de ses collègues que la calomnie poursuivait; et il fit son propre éloge ou sa propre apologie.

» Robespierre fut accusé : il ne dit pas un seul mot si ce n'est pour s'isoler de lui.

» La Montagne fut outragée chaque jour : il garda le silence. Il fut attaqué lui-même : il pardonna; il se montra sans cesse aux conspirateurs comme un conciliateur tolérant; il se fit (F) un mérite publiquement de n'avoir jamais dénoncé

(c) M. R. Une portion du.
(D) M. R. Que son intention était.
(E) M. R. Comment.
(F) M. R. Vanta même.
(11) Rapp. de S.-J. « Dans ce moment que fesait Fabre, » ton complice et ton ami? Tu l'as dit toi-même : qu'il parle » mentait avec la cour pour la tromper. »

ni Brissot, ni Guadet, ni Gensonné, ni aucun ennemi de la liberté! Il leur tendait sans cesse la palme de l'olivier (*), et le gage d'une alliance contre les républicains sévères. La seule fois qu'il parla (G) avec énergie, ce fut la Montagne qui l'y força; et il ne parla que de lui-même. Lorsque (H) Ducos lui reprocha de n'avoir pas rendu ses comptes, il menaça le côté droit de la foudre populaire comme d'un instrument dont il pouvait disposer, et termina son discours (I) par des propositions de paix. Pendant le cours des orageux débats de la liberté et de la tyrannie, les patriotes de la Montagne s'indignaient de son absence ou de son silence; ses amis et lui en cherchaient l'excuse dans sa paresse, dans son embonpoint, dans son tempérament. Il savait bien sortir de son engourdissement, lorsqu'il s'agissait de défendre Dumouriez et les généraux, ses complices (12), de faire l'éloge de Beurnonville que les intrigues de Fabre avaient porté au ministère.

(*) Quoique le style de Robespierre soit en général élégant et pur, il lui est échappé, dans le feu d'une composition qu'il ne retoucha probablement pas à tête reposée, une singulière battologie : *la palme de l'olivier*, expressions qui ne sont pas plus correctes que ne le seraient : l'olive du palmier.

(G) M. R. Se défendit.

(H) M. R. Il commençait par un éclat de tonnerre, et finissait par des propositions de paix. Il montrait la colère du p...

(I) M. R. Parla comme un orateur du côté droit.

(12) Rapp. de S.-J. « Dans les débats orageux on s'indi-
» gnait de ton absence et de ton silence. Toi tu parlais de la
» campagne, des délices de la solitude et de la paresse; mais
» tu savais sortir de ton engourdissement pour défendre Du-
» mouriez.... et les généraux ses complices. »

» Lorsque quelque trahison nouvelle dans l'armée donnait aux patriotes le prétexte de provoquer quelques mesures rigoureuses contre les conspirateurs du dedans et contre les traîtres de la Convention, il avait soin de les faire oublier ou de les altérer, en tournant exclusivement l'attention de l'assemblée vers de nouvelles levées d'hommes (13).

» Il ne voulait pas le mort du tyran; il voulait qu'on se contentât de le bannir, comme Dumouriez qui était venu à Paris avec Westermann, le messager de Dumouriez auprès de Gensonné, et tous les généraux ses complices, pour égorger les patriotes et sauver Louis XVI. La force de l'opinion publique détermina la sienne, et il vota contre son premier avis, ainsi que Lacroix, conspirateur décrié, avec lequel il ne put s'unir dans la Belgique que par le crime. Ce qui le prouve encore plus, c'est le bizarre motif qu'il donna à cette union : ce (J) motif était la conversion de Lacroix qu'il prétendait avoir déterminé à voter la mort du tyran. Comment aurait-il fait les fonctions de missionnaire auprès d'un pécheur aussi endurci, pour l'attirer à une doctrine qu'il réprouvoit lui-même (14)? »

(J) M. R.. Il la fonda.

(13) Rapp. de S.-J. « Tu détournais l'attention de la perfidie des généraux, pour t'occuper de nouvelles levées d'hommes. »

(14) Ces huit alinéas guillemettés ont été bâtonnés par Saint-Just comme ceux de la page 6.

Il a vu avec horreur (K) la révolution du 31 mai; il a cherché à la faire avorter ou à la tourner contre la liberté en demandant (L) la tête du général Hanriot, sous prétexte qu'il avait gêné la liberté des membres de la Convention par une consigne, nécessaire pour parvenir au but de l'insurrection qui était l'arrestation des conspirateurs.

Ensuite, pendant l'indigne procession qui eut lieu dans les Tuileries, Hérault, Lacroix et lui voulurent faire arrêter Hanriot, et lui firent ensuite un crime du mouvement qu'il fit pour se soustraire à un acte d'oppression qui devait assurer le triomphe de la tyrannie. C'est ici que Danton déploya toute sa perfidie (M). N'ayant (N) pu consommer ce crime, il regarda Hanriot en riant, et lui dit : « n'aie pas peur ; va toujours ton train ! » voulant lui faire entendre, qu'il avait eu l'air de le blâmer, par bienséance et par politique (O), mais qu'au fond il était de son avis. Un moment après, il aborda le général à la buvette, et lui présenta un verre d'un air caressant, en lui disant : « trinquons, et point de rancune ! » Cependant le lendemain, irrité sans doute du dénoûment heureux de l'insurrection, il osa la calomnier de la manière la plus

(K) M. R Douleur.
(L) M. L. Voulant faire arrêter.
(M) M. R Bassesse et le lâche syst....
(N) Après avoir fait cet outrage, il aborda Hanriot à la buvette et.
(O) M. R. Respect.

atroce à la tribune, et dit entr'autres choses qu'on (P) avait voulu l'assassiner, lui et quelques-uns de ses collégues. Hérault et Lacroix (15) ne cessèrent de propager la même calomnie contre le général que l'on voulait immoler.

J'ai entendu Lacroix et Danton dire : « il faudra que Brissot passe (Q) une heure sur les planches à cause de son faux passe-port. »

Lacroix disait : « si vous les faites mourir, la législature prochaine vous traitera de même. »

Danton fit tous ses efforts pour sauver Brissot et ses complices. Il s'opposa à leur punition ; il voulait qu'on envoyât des ôtages à Bordeaux. Il envoya un ambassadeur à Wimpffen, dans le Calvados.

Danton et Lacroix voulaient dissoudre la Convention Nationale et établir la Constitution (*).

(P) M. R. Que lui et quelques-uns de ses collègues avaient.
(Q) M. R. Constitution.
(15) Rapp. de S.-J. « Tu vis avec horreur la révolution du » 31 mai. Hérault, Lacroix et toi demandâtes la tête de » Hanriot...., et vous lui fîtes un crime du mouvement qu'il » avait fait pour échapper à un acte d'oppression de votre » part. Ici, Danton, tu déployas ton hypocrisie : n'ayant pu » consommer ton projet, tu dissimulas ta fureur ; tu regardas » Hanriot en riant, et tu lui dis : *N'aie pas peur ; va tou-* » *jours ton train !* voulant lui faire entendre que tu avais » eu l'air de le blâmer par bienséance ; mais qu'au fond tu » étais de son avis. Un moment après, tu l'abordas à la bu- » vette, et lui présentas un verre d'un air caressant, en lui » disant : *Point de rancune !* Cependant le lendemain tu le » calomnias de la manière la plus atroce ; et tu lui reprochas » d'avoir voulu t'assassiner. Hérault et Lacroix t'appuyèrent. »
(*) Celle qui, sur le rapport de Hérault de Séchelles, fut décrétée à la hâte, le 24 juin 1793, et que Lucien Bonaparte a, dans ses Mémoires, confondue mal à propos avec le Plan de

Danton m'a dit un jour : « Il est fâcheux que l'on ne puisse pas proposer de céder nos colonies aux Américains : ce serait un moyen de faire alliance avec eux. » Danton et Lacroix ont depuis fait passer un décret dont le résultat vraisemblable était la perte de nos colonies.

« Leurs vues furent de tout temps semblables à celles des Brissotins. Le 8 mars, on voulait exciter une fausse insurrection, pour donner à Dumouriez le prétexte qu'il cherchait de marcher sur Paris, non avec le rôle défavorable de rebelle et de royaliste, mais avec l'air d'un vengeur de la Convention (R). Desfieux en donna le signal aux Jacobins : un attroupement se porta au club des Cordeliers, de là à la Commune. Fabre s'agitait beaucoup dans le même temps, pour exciter ce mouvement, dont les Brissotins tirèrent un si grand avantage. On m'a assuré que Danton avait été chez Pache, qu'il avait proposé d'insurger, en disant que, s'il fallait de l'argent, il avait (S) la main dans la caisse de la Belgique.

« Danton voulait une amnistie pour tous les coupables; il s'en est expliqué ouvertement : il voulait donc la contre-révolution. Il voulait la dissolution

Constitution présenté à la Convention Nationale, les 15 et 16 février précédens, par Condorcet. La Constitution du 24 juin ne fut pas mise à exécution; elle fut suspendue par la Convention qui la remplaça d'abord par le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, et ensuite par la Constitution de l'an III.

(R) M. R. Constitution.

(S) M. R. Il mettrait.

de la Convention, ensuite la destruction du gouvernement : il voulait donc la contre-révolution.

» Dans le pays de Lacroix (*), on ne parle que des serviettes de l'archiduchesse (**) rapportées de la Belgique et démarquées dans le pays (16).

Fabre, dans ses notes, indiquait comme une preuve de la conspiration de Hébert les dénonciations faites contre Dillon et Castellane ; et Desmoulins, inspiré par Fabre, vantait Dillon. Westermann est le héros de la faction; elle l'a mis au-dessus des lois, en fesant décréter qu'il ne pouvait être arrêté. Westermann a été appelé par eux à Paris dans le moment de la conspiration. Westermann est un imposteur, un traître, un complice, un reste impur de la faction de Dumouriez. Quels rapprochemens !

DEUXIÈME FRAGMENT.

Le plan de Fabre et de ses complices était de s'emparer du pouvoir et d'opprimer la liberté par l'aristocratie, pour donner un tyran à la France.

Il y avait une faction (T) que Fabre connaissait parfaitement : c'était celle de Hébert, Proli,

(T) M. R. Conspiration.

(*) Né à Pont-Audemer ; mais député d'Eure-et-Loir.

(**) L'archiduchesse des Pays-Bas, sœur de la reine de France, Marie-Antoinette.

(16) Ces trois alinéas sont aussi biffés par un trait de la main de Saint-Just.

Ronsin. Cette faction était le point d'appui que Fabre voulait donner à la sienne ; comme elle arborait l'étendart du patriotisme le plus exalté, en l'attaquant, il espérait décréditer le patriotisme, arrêter les mesures révolutionnaires, et pousser la Convention en sens contraire jusqu'au modérantisme et à l'aristocratie. Comme les chefs de cette faction se mêlaient aux patriotes ardens, en les frappant ils se proposait d'abattre du même coup les patriotes, surtout ceux qui auraient été soupçonnés d'avoir eu quelques relations avec eux, surtout ceux qui avaient des fonctions publiques importantes au succès de la révolution.

Cependant Fabre ne dénonça pas la conspiration avec énergie : il attaqua assez légèrement quelques individus, sans démasquer la faction ; il ne les attaqua pas le premier, et ne leur porta pas les coups les plus forts (u) : il aima mieux mettre en avant quelques hommes qu'il fesait mouvoir.

C'est qu'un conspirateur ne peut mettre (v) au jour le fond d'une conspiration, sans se dénoncer lui-même. Sa réputation était si hideuse, et ses crimes si connus (x), qu'il se serait exposé à des repliques trop foudroyantes de la part de ses adversaires, s'il les avait combattus sans

(u) M. R. Décisifs.
(v) M. R. Dénoncer.
(x) M. R. Notoi.....

ménagement, et s'il s'était interdit les moyens de rallier leurs partisans à sa propre faction. On serait même tenté de croire qu'il n'était pas si mal avec eux qu'il voulait le paraître ; car il les attaqua de manière à relever leur crédit (y).

Il n'articula contre eux que des faits vagues et minutieux, lorsqu'il pouvait leur reprocher des crimes. Ils jouissaient d'une réputation de patriotisme ; et il les fit mettre brusquement en arrestation par un décret faiblement motivé, et qui semblait dicté par la passion et décrédité par la renommée de ceux qui l'avaient provoqué. Les détenus semblaient être des patriotes ardens, opprimés par des intrigans qui arboraient les couleurs du modérantisme. Pouvait-on mieux servir des conspirateurs à la veille de consommer leurs attentats ? On avait promis des faits contre eux (z). Le comité de Sûreté Générale les attendit en vain pendant près de deux mois. Quand (*a*) il fit son rapport, Fabre (*b*) avait paru se désister de sa dénonciation. Danton les justifia en se réservant le droit de (*c*) témoigner la même indulgence pour leurs adversaires, c'est-à-dire pour Chabot et ses complices et particulièrement pour Fabre, son ami.

Ce n'était pas en effet aux conspirateurs que

(y) M. R. Il les fit décréter d'arrestation.
(z) M. R. Les conspirateurs.
(*a*) M. R. Ne trouvant rien contre eux, Fabre parut.
(*b*) M. R. Ne soutint pas.
(*c*) M. R. Défendre aussi.

Fabre en voulait directement : c'était aux vrais patriotes et au comité de Salut Publie dont il voulait s'emparer (*d*) avec ses adhérens.

Ils (*e*) ne cessaient de calomnier Pache et Hanriot; ils intriguaient (*f*), ils déclamaient surtout contre le comité de Salut Public. Les écrits de Desmoulins , ceux de Philippeaux étaient dirigés vers ce but dès le mois de.....; on croyait avoir préparé sa destruction : on proposa, et on en fit décréter le renouvellement. Les noms des chefs de la faction composaient la liste des membres qui devaient le remplacer. La Convention révoqua son décret : on continua de l'entraver, de le calomnier. On l'accusait d'avance de tous les événemens malheureux qu'on espérait. Tous les ennemis de la liberté avaient répandu le bruit qu'il voulait livrer Toulon et abandonner les départemens au-delà de la Durance; et la calomnie circulait surtout au sein de la Convention. La victoire de Toulon, celles de la Vendée et du Rhin le défendirent seules ; mais la faction continua d'ourdir dans l'ombre son système d'intrigues, de diffamations et de dissolution. Cet acharnement à dissoudre le gouvernement au milieu de ses succès, cet empressement à s'emparer de l'autorité avait pour but le triomphe de l'aristocratie et la ré-

(*d*) M. R. C'était Pache, c'était Hanriot qu'ils inculpaient; c'était Bouchotte, c'était le principe.
(*e*) M. R. Déclarèrent.
(*f*) M. R. Où il voulut s'introduire.

surrection de la tyrannie. C'est au temps où on livrait ces attaques au comité, qu'on répandait ces écrits liberticides où on demandait l'absolution des contre-révolutionnaires, où l'on prêchait la doctrine du feuillantisme le plus perfide. Fabre présidait à ce système de contre-révolution; il inspirait (*g*) Desmoulins; le titre même de cette brochure (*) étoit destiné à concilier l'opinion publique aux chefs de cette coterie qui cachaient leurs projets sous le nom de Vieux Cordeliers, de vétérans de la révolution; Danton, en qualité de président de ce Vieux Cordelier, a corrigé les épreuves de ses numéros; il y a fait des changemens de son aveu. On reconnaît son influence et sa main dans ceux de Philippeaux et même de Bourdon. Les dîners, les conciliabules où ils présidaient, étaient destinés à propager ces principes, (*h*) et à préparer le triomphe de l'intrigue. C'est dans le même temps qu'on accueillait à la barre les veuves des conspirateurs lyonnais, qu'on fesait décréter des pensions pour celles des contre-révolutionnaires immolés par le glaive de la justice, que l'on arrachait des conspirateurs à la peine de leurs crimes par des décrets surpris, que l'on cherchait à rallier à soi les riches et l'aristocratie. Que pouvaient faire de plus des conspirateurs

(*g*) M. R. A corrigé.
(*h*) M. R. Cette doc...
(*) Le Vieux Cordelier, dont il parut 7 numéros.

dans les circonstances ? Ceux qui firent de telles tentatives à cette époque auraient agi et parlé ouvertement comme La Fayette dans des circonstances plus favorables au développement de leur système (*).

Ils sont coupables d'avoir voulu détruire, par les intrigues, le gouvernement républicain, et arrêter le cours des mesures révolutionnaires.

TROISIÈME FRAGMENT.

Proli, autrichien, bâtard du prince de Kaunitz, principal agent (*i*) de la faction de l'étranger.

Hérault entièrement lié avec Proli.

Hérault tenant des conciliabules de conspirateurs ; ami de Hébert et autres.

Hérault, entouré (*j*) de tous les scélérats de l'Europe, dont il a placé un grand nombre (*k*) avec Lamourette, comme il est convenu au comité de Salut Public ; avec un chanoine de Troies, prêtre réfractaire, guillotiné dernièrement, auquel il écrit sur le ton de la familiarité, en persiflant indirectement la révolution, lui

(*) Entre cet alinéa et le suivant, il se trouve en blanc l'espace de deux pages que Robespierre semble avoir laissées à la disposition de Saint-Just qui n'y a écrit que les douze lignes imprimées ci-après.

(*i*) M. R. Chef.

(*j*) M. R. En relation avec tous les consp.

(*k*) M. R. Espion des cours.

promettant ses bons offices, et lui offrant la perspective d'une place dans l'éducation publique. Cette lettre est entre nos mains.

Hérault, espion des cours étrangères au comité de Salut Public, dont il transmet les opérations à Vienne par le canal de Proli. (V. une lettre écrite à De Forgues (*) par un de nos envoyés.)

L'un des coquins dont Hérault s'était entouré, poursuivi comme émigré et comme conspirateur, ayant été arrêté dans l'appartement de Hérault par le comité de la section Le Peletier; le comité de Salut Public ayant approuvé cette arrestation, Hérault fit les démarches les plus vives et voulut abuser de son caractère de député pour forcer le comité à le relâcher; n'ayant pu l'obtenir, il fut trouver clandestinement l'homme au violon et fut surpris en conférence avec lui.

Simond était avec lui, et partagea ce délit. Simond (**) est le compagnon, l'ami, le complice de Hérault; ce qui a déterminé le comité à le mettre en état d'arrestation.

(*) Ministre à cette époque, ayant le portefeuille des Affaires Etrangères, mort vers la fin d'octobre 1840.

(**) Philibert Simond, député du Bas-Rhin, guillotiné le 21 germinal an II. (10 avril 1794).

QUATRIÈME FRAGMENT.

1 Depuis plusieurs années.
2 *Deleatur.*
3 A rectifier.
4 A retrancher.
5 A examiner.
6 Faux.
7 A expliquer.
8 A expliquer.
9 Leurs périls.

10 Danton se montra bien. L'ambassade de Fabre auprès de Dumouriez. Son frère loué dans les lettres de Dumouriez.

11 Le voyage de Chaumette dans la Nièvre, où commença l'intrigue religieuse, où la société de Moulins par une adresse insolente censure le décret de la Convention sur la liberté des cultes et vante les principes de Hébert et de Chaumette. Fabre donna aussi dans l'intrigue religieuse; il provoqua une mention honorable des premiers actes qui furent faits à ce sujet, et s'élevait contre ce système, en parlant aux patriotes.

12 (*) Tous se rendaient coupables de tous ces crimes à la fois.

(*) On ne trouve dans les feuilles du manuscrit aucun renvoi auquel ces chiffres se rapportent.

FRAGMENT DE SAINT-JUST (*).

—

Les amis de Brissot disaient qu'il était un enfant, qu'il était inconséquent.

Les amis de Danton disaient de lui qu'il était insouciant, que son tempérament était contraire à la haine et à l'ambition.

Danton disait de Fabre que sa tête était un imbroglio, un répertoire de comédie; il le représentait comme ridicule pour qu'il ne passât pas pour conjuré.

Danton parlait de chasse, de bain, de plaisir à ceux dont il craignait l'œil.

Hérault était grave au sein de la Convention; il était bouffon en particulier.

Fabre dénonça Ronsin et Vincent. Danton les défendit; il défend tout le monde.

(*) On retrouve les principales de ces phrases dans le Rapport de Saint-Just.

LETTRE DE MELLE DE ROBESPIERRE

A M. LE RÉDACTEUR DE L'UNIVERSEL.

24 Mai 1830.

Monsieur,

Dans votre numéro du 5 de ce mois, vous contestez l'authenticité des *Mémoires de Maximilien Robespierre*. En général, il n'y a rien à répliquer à la justesse de votre raisonnement; mais il est dans cet article une phrase ainsi conçue : « Toutefois l'éditeur a recherché des documens fidèles, et, » si ce qu'on m'a dit est exact, il aura pu s'en procurer. Une » sœur aînée de Robespierre végète à Paris, dans le coin le » plus obscur d'un faubourg; et cette femme est accablée » d'années, de misère et du poids de son funeste nom. En » achetant d'elle quelques souvenirs non effacés, il n'a pas été » difficile de suppléer à ce que d'autres biographes ont omis, » de rectifier des erreurs de faits, des erreurs de dates, etc.

Ce qu'on vous a dit, Monsieur, est non seulement inexact, mais cela est faux.

Il est vrai que la sœur de Maximilien Robespierre, non son aînée, mais sa puînée d'une vingtaine de mois, végète accablée de misère, d'années, et vous auriez pu ajouter de graves et douloureuses infirmités, dans un coin obscur de la patrie qui la vit naître; mais elle a constamment repoussé les offres

(*) On lit dans les papiers inédits trouvés chez Robespierre, t. II, p. 112, une lettre que cette demoiselle lui écrivait le 18 messidor an II (6 juillet 1794). Elle s'y plaint de l'*aversion* qu'il éprouvait pour elle, et qui, loin de diminuer, comme elle s'en était flattée, *est devenue la haine la plus implacable*. Elle ajoute : « je vous quitte donc puisque vous l'exigez; mais, malgré vos injus- » tices, mon amitié pour vous est tellement indestructible, que je ne conser- » verai aucun ressentiment du traitement cruel que vous me faites essuyer.... » En quittant votre logement, je prendrai toutes les précautions nécessaires » pour ne pas compromettre mes frères. »

des intrigans qui, dans le laps de trente-six ans, ont tenté à diverses reprises de trafiquer de son nom; mais elle n'a rien vendu à personne; mais elle n'a aucun rapport direct ni indirect avec l'éditeur des prétendus *Mémoires* de son frère; et ceux qui ont dit que Maximilien Robespierre avait connu le besoin dans son enfance et qu'il avait été enfant de chœur à la cathédrale d'Arras, sont des imposteurs.

Je regarde, Monsieur, comme injurieuse à mon honneur et à ma probité l'idée qu'on ait pu *acheter* de moi *des souvenirs non effacés*. J'appartiens à une famille à laquelle on n'a pas reproché la vénalité. Je vais rendre au tombeau le nom que je reçus du plus vénérable des pères, avec la consolation que personne au monde ne peut me reprocher un seul acte, dans le cours de ma longue carrière, qui ne soit conforme à ce que prescrit l'honneur.

Quant à mes frères, c'est à l'histoire à prononcer définitivement sur eux; c'est à l'histoire à reconnaître un jour si réellement Maximilien est coupable de tous les excès révolutionnaires dont ses collègues l'ont accusé après sa mort. J'ai lu dans les annales de Rome que deux frères aussi furent mis hors la loi, massacrés sur la place publique, que leurs cadavres furent traînés dans le Tibre, leurs têtes payées au poids de l'or; mais l'histoire ne dit pas que leur mère, qui leur survécut, ait jamais été blâmée d'avoir cru à leur vertu.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous saluer.

DE ROBESPIERRE*.

(*) Cette dame, d'un caractère élevé, est morte il y a peu d'années. Le rédacteur de l'*Universel* n'accueillit pas la lettre que nous venons de réimprimer : elle fut, en 1835, publiée (dans le t. I de cette année, p. 405) par le savant éditeur de la *Revue rétrospective*, recueil de documens et de curiosités historiques et littéraires, dont on ne pourrait assez regretter la cessation.